

ELECTIONS SENATORIALES DE BOUMERDES

Réflexion sur une défaite

Après la lourde défaite du FLN devant le RND aux sénatoriales de Boumerdes, les commentaires vont bon train. Les uns attribuent cette défaite au parti, d'autres, parmi les FLNistes notamment, imputent ce revers au seul candidat. L'ampleur de l'échec, le style des deux candidats et la nature sociologique et sociopolitique de la région incitent à se pencher sur d'éventuelles lectures politiques au niveau régional et même national. Sur le déroulement du scrutin de ce jeudi, Behar Tahar, actuel P/APW et ancien mouhafedh du FLN, partait avec les larges faveurs des pronostics. Son adversaire avait, quant à lui, un handicap de 50% des voix par rapport à son rival à surmonter. Ce dernier a su comment rallier les grands électeurs pour s'adjuger des voix, y compris dans le camp du FLN. La victoire donc de Dramchini Boualem, le désormais ex-P/APC de Zemmouri, candidat du Rassemblement national pour

la démocratie (RND), ne souffre en effet d'aucune contestation. Il a récolté 130 voix sur les 282 votants contre son adversaire du jour, l'ex-mouhafedh, qui n'a recueilli que 111 voix.

Le troisième candidat, l'islamiste du MSP, a eu 2 voix. Un score ridicule comme l'a été sa candidature puisque son parti a rallié le camp de M. Dramchini. Paradoxalement, le nombre de bulletins nuls (39) a été très élevé. "Probablement des FLNistes qui n'étaient pas satisfaits de la candidature de Behar mais qui se sont rendus au siège de la wilaya pour voter à blanc", observait un militant qui ne cachait pas sa déception. L'ancien mouhafedh a été victime de la forte mobilisation des grands électeurs dont 282 d'entre eux ont participé au scrutin qui concernait 349 inscrits (310 élus APC et 39 élus APW). Ce qui donne un taux de participation de 80%. A noter le boycott du FFS (58 élus APC et 7 APW).

Le fait que son parti dispose de 114 élus (96 APC et 15 APW) contrairement au parti de son adversaire, le RND qui n'a de son côté que 51 élus aux différentes APC et 5 à l'assemblée de la wilaya, en plus du soutien d'El Islah (30 élus APC et 7 élus APW), avait permis à la majorité des observateurs de pronostiquer, avant jeudi, une large victoire du candidat Behar. Or, Dramchini, 46 ans, ingénieur en économie pétrolière, avait mené un travail de proximité pour convaincre des partis politiques qui ont pignon sur rue, des élus sur des listes des partis dits petits (19 voix) sans repère politique et une partie des élus indépendants qui sont au nombre de 30 pour voter en sa faveur.

En outre, contrairement aux consignes de leur formation, 3 élus sur les 5 que compte le PT à l'APW avaient voté, selon des sources sûres, pour le candidat RNDiste. Pour rappel, la formation de Louisa Hanoune n'a pas d'élus au sein des APC de la wilaya de Boumerdes.

Par ailleurs, selon un cadre du Rassemblement d'Ouyahia, le RND a passé des accords avec le MSP (22 élus APC) et le FNA (10 élus APC). Les responsables des deux formations nous ont par la suite confirmé ces soutiens au RND. Même les 5 élus du RCD qui avaient réintégré les institutions de deux communes à la faveur

des élections partielles de l'automne 2006 ont opté, sans raisons politiques transparentes, pour le P/APC de Zemmouri.

Disposer du double des voix que l'adversaire, gérer 19 assemblées communales avec dans le lot les municipalités les plus importantes de la région, présider l'assemblée de wilaya et s'allier avec les islamistes d'El Islah contre un adversaire dont les militants ne président aux destinées que de trois petites communes (Zemmouri, Souk-El-Had et Kherrouba) et perdre un scrutin contre un adversaire qui ne dispose que de la moitié des voix est un échec politique lourd pour le FLN d'autant plus que la candidature consensuelle de M. Behar n'avait lors de l'investiture rencontré aucune contestation. S'agissant des deux candidats, l'un faisait partie des caciques du Front tandis que l'autre a surgi sur la scène politique locale à la faveur des élections locales de 1997.

Il avait coalescé avec brio son mandat en 2002. Dès lors, des questions s'imposent nécessairement. Ce résultat indiquerait-il un changement de style ou de génération dans un système politique vieillissant ou présagerait-il une rupture par le bas avec ce même système dans la perspective de la construction de la démocratie dans notre pays ?

Abachi L.

BEJAIA/AFFAIRE DES 250 KG

DE KIF TRAITE

Vers d'autres arrestations

L'affaire des deux quintaux et demi de kif traité, découverts le 25 décembre dernier par les douaniers du vieux port de Béjaïa, dissimulés dans un fourgon aménagé qui s'appropriait à embarquer sur Marseille à bord du car-ferry *Le Méditerranée* de la SNCM n'a visiblement pas encore livré tous ses secrets.

Déjà douze personnes au total ont été inculpées par les autorités judiciaires et écrouées à la maison d'arrêt d'El-Khemis pour divers chefs d'inculpation.

Dans les milieux de l'enquête, d'autres personnes considérées comme les cerveaux de ce spectaculaire trafic seraient toujours en "liberté". En effet, une source sûre avance qu'une jeune femme, non encore identifiée, est activement recherchée pour complicité et que les mis en cause dans ce trafic ne veulent guère dénoncer à la police.

Selon des témoignages, c'est cette femme qui aurait stationné le fourgon "blindé" en date du 9 décembre dernier dans un parking retiré de la ville de Béjaïa. Le gardien avait bel et bien déclaré aux magistrats avoir reçu la mystérieuse "jeune blonde" dans son parking et qu'il ne l'avait plus revue.

Sur la liste des mis en cause figurent trois fonctionnaires et pas des moindres puisqu'ils font partie des corps constitués. Un haut responsable et deux inspecteurs des douanes, ainsi qu'un officier de la PAF ont été écroués. De sources proches de ces services, nous avons appris que ces fonctionnaires ont été poursuivis pour des raisons purement professionnelles, à savoir "négligence" dans le traitement de cette affaire.

La justice aurait reproché aux douaniers qui croyaient battre le record de saisie de drogue de graves erreurs professionnelles, notamment la remise en liberté du pourvoyeur de cet énorme trafic qui avait pris la fuite aussitôt refoulé du port. On a appris aussi qu'un avis de fraude avait été envoyé aux responsables des douanes de Béjaïa quelques jours auparavant par leurs confrères du port de Ghazaouet (Tlemcen), à propos d'un important réseau de drogue qui se prépare à transiter par le port de la capitale des Hammadies à destination de l'Europe. Celui-ci n'a pas été pris en considération, ce qui a ébranlé les instances judiciaires.

Les douaniers n'ont relevé, au moment des faits, sur le fourgon qu'une simple anomalie d'authentification de papiers liée à son aménagement frigorifique. Il aura fallu attendre le lendemain pour qu'une fouille minutieuse soit opérée sur le véhicule suspect et ensuite découvrir le pot aux roses. Les douaniers ont découvert 193,930 kg de drogue répartis sur 253 plaquettes dissimulées dans divers endroits de la carcasse du véhicule.

Le suspect âgé de 56 ans, natif de la wilaya d'El Tarf, profitant de la naïveté de l'officier de police qui l'aurait accompagné au service des formalités douanières, sur recommandation de deux de ses amis de la ville de Béjaïa (écroués dans cette affaire, ndr), a été invité par les douaniers à fournir plus de détails sur l'authenticité des papiers du fourgon en question.

Le véhicule a été immobilisé dans le parking du port alors que son propriétaire a été prié de quitter le port en attendant la présentation des documents exigés par les services des douanes. Ce n'est qu'après la diffusion de l'avis de recherche contre l'inculpé que les policiers de la wilaya de Tarf ont procédé à l'identification du convoyeur qui sera immédiatement interpellé. Ce dernier a été aussitôt remis aux enquêteurs de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Béjaïa, auxquels il avouera les faits et dénoncera ses autres complices au niveau du chef-lieu de wilaya. La perquisition opérée aux domiciles de deux autres complices a permis aux policiers de découvrir une autre quantité importante de drogue estimée à 57 kg, ce qui porte au total la saisie à 250 kg.

Kamel Gaci

TIZI-OUZOU

La police fait son bilan

Dressant un bilan annuel des activités de ses différents services, la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou a recensé 5 950 affaires traitées entre les atteintes aux personnes, les vols et le trafic de drogue. 4 160 personnes furent interpellées pour l'ensemble de ces affaires parmi lesquelles 1 527 placées sous mandat dépôt, 2 018 citées à comparaître, 243 placées sous contrôle judiciaire et 372 laissées en liberté provisoire. Le bilan qui n'indique pas le nombre des affaires non élucidées précise que 4 213 affaires concernent les atteintes aux personnes pour lesquelles le nombre d'interpellés s'élevait à 3 312, celui des placées sous mandat de dépôt à 1 057, les citations directes à comparaître à 1 789, les placées sous contrôle judiciaire à 189 et les laissées en liberté provisoire à 277. Sur 1 517 affaires de différents vols, on relève 643 personnes interpellées parmi lesquelles 294 ont été placées sous mandat dépôt, 216 citées à comparaître, 48 placées sous contrôle judiciaire et 85 laissées en liberté provisoire. Les vols de véhicules recensés distinctement des autres vols portent sur 85 affaires pour lesquelles 26 personnes furent interpellées, 16 d'entre elles placées sous mandat de dépôt, 5 citées à comparaître, 2 placées sous contrôle judiciaire et 3 laissées en liberté provisoire. Le trafic de drogue qui prend de l'ampleur compte pas moins de 135 affaires pour lesquelles 179 trafiquants ont été interpellés parmi lesquels 160 sont placés sous mandat de dépôt, 8 cités à comparaître, 4 placés sous contrôle judiciaire et 7 laissés en liberté provisoire. Là, également, le bilan n'indique pas le volume des saisies et le degré d'implication des trafiquants. On ne sait pas s'il s'agit de grands trafiquants généralement dangereux et en connexion assez souvent avec le grand banditisme, voire avec le terrorisme ou s'il s'agit de petits revendeurs ou encore de simples consommateurs.

En matière de sécurité publique, on déplore 449 accidents de la circulation qui ont entraîné 23 décès et 439 blessés. On dénombre dans le même ordre d'idées 1 999 délits routiers 12 054 contraventions dressées, 2 257 retraits de permis et 628 mises en fourrière. Dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite qui prend le pas sur le commerce régulier, on annonce 65 interpellations, 80 dossiers transmis à la justice et un volume de marchandise saisie de l'ordre de 685 950 DA.

La police générale et de la réglementation a procédé, quant à elle, à la fermeture de 138 commerces illicites et autres débits de boissons toutes catégories confondues, pour entre autres motifs ouverture tardive, gérance illégale ou création de lieux de débauche.

Dix demandes de fermeture ont été déposées à la wilaya, indique-t-on dans le bilan, sans aucune allusion à la suite qui leur ont été réservées. En matière d'immigration clandestine, 169 ressortissants de différentes nationalités ont été interpellés pour séjour illégal, faux et usage de faux. Des mesures d'expulsion ont été prononcées à leur endroit, indique encore la cellule de communication de la Sûreté de wilaya.

B. T.

MEDEA

Journée d'information
sur le lancement de la carte
à puce Chifa

Considérée comme l'une des wilayas-pilotes pour le lancement de la carte à puce Chifa, à l'instar des autres wilayas concernées, à savoir Annaba, Boumerdes et Tlemcen, la Cnas de Médéa a organisé, jeudi dernier, une journée d'information.

La Cnas a choisi le centre de formation professionnelle de Beziouèche (Médéa) pour regrouper une forte assistance entre médecins spécialistes, pharmaciens, représentants d'associations et autres. Cette journée a été bénéfique à plus d'un titre pour l'auditoire. Chifa est l'appellation que portera la carte

à puce de la Sécurité sociale et l'établissement de cette dernière sera gratuit à toutes les personnes affiliées à la Cnas. A signaler que les prestataires de la santé bénéficieront à leur tour de coûts symboliques pour l'acquisition de lecteurs de ces cartes et de la clé du professionnel.

Des explications ont été données quant aux modalités de délivrance de cette carte qui facilitera le remboursement des frais médicaux qui se feront automatiquement par virement au compte de l'assuré et à celui du prestataire.

Hamid Sannoun

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
NOUR DOHA

L'association Nour Doha informe ses adhérents qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 11 janvier 2007 au cercle des finances à partir de 10h. Ce communiqué tient lieu de convocation

Y. Y.